

République Française
—
Département de la Marne
—
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne
—

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Le 21 octobre 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-la-Ville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 15 octobre 2021.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	34
- représentés ou ayant donné pouvoir	4
- votants	38
- ont voté pour	38
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, William MATHIEU, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), Freddy MELLET par Julien MAS (suppléant), René SCHULLER par Françoise DROUIN (pouvoir).

Absents : Gérard ACOSTA (excusé), Carole CHOSROES (excusée), Marc DEFORGE, Jean-Christophe MANGEART, Jean-Marie ROSSIGNON, Murielle STEPHAN (excusée).

DÉLIBÉRATION
N° 1095-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :

Signature de convention avec le Centre de Gestion de la Marne

Le conseil nomme Michel ADNET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34.

Vu la délibération N° 1069-2021 du 15 juillet 2021 d'ouverture d'un poste d'attaché principal à temps complet,

Le Président propose de mandater le Centre de Gestion de la Marne pour accompagner la Communauté de Commune dans la phase de recrutement d'un nouveau directeur général des services. Cet accompagnement se réalisera sous forme d'une prestation de conseil au recrutement, régi par une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DÉCIDE de mandater le Centre de gestion de la Marne pour un conseil de recrutement.

DONNE délégation au Président pour signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Extrait certifié conforme,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julien VALENTIN".

Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.11.04 11:28:25 +0100
Ref:20211104_100202_1-1-O
Signature numérique
le Président